

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 11 mai 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère : Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 avril 2015 et de l'assemblée extraordinaire (Rapport financier) du 14 avril 2015.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 6.5 Des conseillers, conseillère
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9701 à 9733 au montant de 28 894.87 \$ et les prélèvements numéro 1398 à 1412 au montant de 8 800.19 \$, adoption des comptes à payer au 30 avril 2015 au montant de 2 314.20 \$ et des salaires payés pour un montant de 24 136.42 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
11. Résolutions
 - 11.1 Octroi du contrat pour le balayage des rues 2015.
 - 11.2 Mandat à la Directrice générale, Diane Leduc et à l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière de prendre en charge le dossier pour la vente du terrain municipal.
 - 11.3 Autorisation à la Directrice générale et au maire ou au pro-maire de signer tous documents concernant la vente du terrain municipal.
 - 11.4 Autoriser le maire à participer au tournoi de golf de la Résidence Le Monarque.
 - 11.5 Demande de commandite de 150\$ pour un tournoi de golf de la BAPN.
 - 11.6 Don de 100.00 \$ à la Résidence le Monarque au lieu des fleurs suite au décès de la fille du maire.
 - 11.7 Autorisation d'acheter deux humidificateurs pour le bureau municipale suite au résultat des analyses d'aire de MHV Services d'hygiène industrielle inc.
 - 11.8 Augmentation des heures de l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière à 2 jours par semaine.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

- 11.9 Autorisation au Club Quad d'utiliser deux ponceaux appartenant à la Municipalité.
- 11.10 Demande de permis dans le cadre du PIIA au 63, rue Principale.
- 11.11 Appui au Club Quad Papineau : demande temporaire de réduction de vitesse et récupération du pont de la piste cyclable de la municipalité de Plaisance.
- 11.12 Demande de la municipalité de Montebello pour louer le camion à ordures et les employés lors du Rockfest, du 18 au 21 juin 2015.
- 11.13 Appui à la municipalité de St-André-Avellin pour que la MRC Papineau prenne les mesures nécessaires pour faire respecter sa règlement concernant les inspections des bâtiments à risques élevés et très élevés.
- 11.14 Appui à la municipalité de St-André-Avellin pour que la MRC Papineau obtienne une opinion juridique concernant la prévention incendie dans les chemins privés.
- 11.15 Autorisation de passage de vélos pour La Grande Traversée le 26 mai 2015.
- 11.16 Demande de subvention pour la 148 en folie.
- 11.17 Paiement de la facture à François Gauthier, arpenteur-géomètre au montant de 4 800.00 \$ taxes en sus pour l'arpentage du terrain au Sud de l'autoroute 50 et à l'Est de la Montée Fassett

12. Varia

- 12.1 Heures de travail.
- 12.2 Ménage.
- 12.3 Récupération des feuilles et du métal une fois par mois.
- 12.4 Anciens ordinateurs de la bibliothèque.

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 19h33.

2015-05-086

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-087

Approbation du procès-verbal du 13 avril 2015.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2014-05-088

Approbation du procès-verbal du 14 avril 2015.

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire (Rapport financier) du 14 avril 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**
Lecture du rapport de l'inspecteur.

- **De l'inspecteur municipal**

Flush des bornes incendie

Bris d'aqueduc au 1630, rue Notre-Dame (Changer sellette)

Réaménagement du garage, grand ménage

- **Du directeur des incendies**

8 Avril : Pratique à Fassett Autopompe et APRIA. 5 pompiers présents

14 Avril : Alarme incendie au 131, rue Principale Bois DV. 4 pompiers présents.

14 Avril : Simulation d'incendie au Château Montebello. Feu simulé à la cuisine. 9 pompiers présents.
Simulation à la demande des assurances deux fois par année.

16 Avril : Visite du Château avec les pompiers et rencontre avec le Directeur de la sécurité Michel Fontaine.

18 Avril : Journée des élus avec la commission scolaire 1 élus et 1 pompier à la caserne de Buckingham pour expérimenter la simulation d'un feu qui se fait dans un conteneur. Belle journée pour tout le monde.

18 Avril : Feu de forêt dans le Chemin Côte Angèle. La personne a perdu le contrôle de son feu sans permis. 10 pompiers présents.

27 Avril : Pratique a Montebello autopompe 5 pompiers.

29 Avril : Renouvellement du RCR pour 7 pompiers.

- **Du maire**

Aucun.

- **Des conseillers**

Lecture du rapport des conseillers.

2015-05-089

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 30 avril 2015 et des salaires payés pour un montant de 24 136.42 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-04-2015 AU 30-04-2015) payés par les chèques numéros 9701 à 9733 au montant de 28 894.87 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1398 à 1412 pour un montant de 8 800.19 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 30 avril 2015 : 24 136.42 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS**

2015-05-090

Octroi du contrat pour le balayage des rues 2015.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu 3 soumissions pour la réalisation des travaux dont le détail se lit comme suit :

- Balayage Régional	1 250.00\$ taxes en sus
- Les Entreprises Jeffrey Desjardins	925.00\$ taxes en sus
- Pro 4 saisons	1 200.00\$ taxes en sus

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins à toutes les exigences que la municipalité de Fassett attendait;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour le balayage des rues au montant de 925.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-091

Mandat à la Directrice générale, Diane Leduc et à l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière de prendre en charge le dossier pour la vente du terrain municipal.

ATTENDU QUE la vente des terrains municipaux doit se faire en respectant les lois provinciales et les règlements municipaux;

ATTENDU QUE des consultations de la firme d'avocats sont fréquentes ;

ATTENDU QU' il faut accélérer le processus de négociation avec le promoteur

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett mandate la Directrice générale, Diane Leduc et l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière à prendre en charge le dossier pour la vente du terrain, partie des lots 49 et 50 à l'Est de la Montée Fassett;

Adopté à l'unanimité.

2015-05-092

Autorisation à la Directrice générale et au maire ou au pro-maire de signer tous documents concernant la vente du terrain municipal.

CONSIDÉRANT l'importance du dossier de la vente des terres municipales à un promoteur;

CONSIDÉRANT QU' il faut respecter les règles imposées par le code municipal

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale et le maire ou la pro-maire à signer tous documents concernant la vente du terrain, partie des lots 49 et 50 à l'Est de la Montée Fassett.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-093

Autoriser le maire à participer au tournoi de golf de la Résidence Le Monarque.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le maire, Michel Rioux, soit autorisé à participer au tournoi de golf de la Résidence Le Monarque le 19 juin 2015;

QUE la municipalité défraie le coût de participation, incluant brunch, golf et souper, au montant de 130.00\$.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-094

Demande de commandite de 150\$ pour le tournoi de golf de la BAPN.

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett donne un montant de 150\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation pour la commandite d'un trou à leur tournoi de golf.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-095

Don de 100.00 \$ à la Résidence le Monarque au lieu de fleurs suite au décès de la fille du maire.

ATTENDU QUE le maire préfère des dons à la Résidence Le Monarque au lieu de fleurs suite au décès de sa fille;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE la municipalité de Fassett fasse un don de 100.00 \$ à la Résidence Le Monarque.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-096

Autorisation d'acheter deux humidificateurs pour le bureau municipal suite aux résultats des analyses d'aire de MHV Services d'hygiène industrielle inc.

ATTENDU QU' une inspection du bâtiment pour savoir s'il contenait des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

ATTENDU QU' une évaluation de la qualité de l'air ambiant dans le centre communautaire et le bureau municipal a été effectuée en même temps;

ATTENDU QUE le minimum d'humidité recommandé par Santé Canada est d'au moins 25%;

ATTENDU QUE le taux d'humidité dans le bureau municipal se situe entre 11.6% à 13.8%;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat de deux humidificateurs pour le bureau municipal;

2015-05-097

Augmentation des heures de travail de l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière jusqu'à deux jours semaine.

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail pour l'inspectrice en bâtiment est plus élevée que prévue;

CONSIDÉRANT QU' une journée de 7.50 heure par semaine n'est pas suffisant pour effectuer tout le travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise l'inspectrice en bâtiment, Cindy Lee Soulière à faire jusqu'à deux jours de 7.50 heures par semaines pour un total de 15 heures.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-098

Autorisation au Club Quad d'utiliser deux ponceaux appartenant à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà autorisé le passage des véhicules tout-terrains autour du terrain de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports interdit au Club Quad Papineau la construction de chemins d'accès avec ponceaux additionnels;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà 2 chemins d'accès autorisés par le Ministère des Transports;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise le Club Quad Papineau à utiliser son chemin d'accès pour le bassin de traitement des eaux usées (point GPS : N45 38 873 / W074 52 348) et celui qui mène au garage municipal (point GPS : N45 38 871 / W074 52 327);

ET QUE le Club Quad Papineau se tient responsable de tout dommage fait à ses chemins d'accès par les usagers des véhicules tout-terrain.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-099

Demande de permis dans le cadre du PIIA au 63, rue Principale.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise l'inspectrice en bâtiment, Madame Cindy Lee Soulière à émettre le permis de rénovation au propriétaire du 63, rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-100

Appui au Club Quad Papineau : demande temporaire de réduction de vitesse et récupération du pont de la piste cyclable de la municipalité de Plaisance.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE l'intérêt régional accordé au projet d'aménagement d'une autoroute permanente pour les adeptes de véhicules hors-route et la résolution 2014-09-357 adoptée en ce sens;

ATTENDU QUE le Club Quad Papineau a entrepris des démarches pour la construction et l'aménagement d'un sentier quad permanent et sécuritaire comprenant la construction d'un pont chevauchant la rivière Kinonge (Saumon);

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett appuie le Club Quad Papineau dans ses démarches, soient :

- Demande au ministère des Transports de considérer une réduction de vitesse temporaire d'environ 2 ans sur la route 148 dans le secteur de Notre-Dame-de-Bonsecours.
- Demande au ministère des Transports, à la municipalité de Plaisance et à la MRC de Papineau de pouvoir récupérer le pont de la piste cyclable longeant la route 148 à Plaisance afin de le relocaliser à la traverse de la rivière Kinonge, dans l'emprise de la voie ferrée dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-101

Demande de la municipalité de Montebello pour louer le camion à ordures et les employés lors du Rockfest, du 18 au 21 juin 2015.

ATTENDU QUE la municipalité de Montebello ne peut utiliser les services de son entrepreneur en cueillette des ordures pour la durée du Rockfets;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett avait fourni ce service lors du Rockfest 2014 avec satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte de louer le camion à ordures avec un chauffeur et un employé pour la période du Rockfest du 18 au 21 juin 2015

QUE la tarification est de 140 \$ / heure pour le camion avec chauffeur, 40 \$ / heure pour l'employé additionnel et des frais d'administration de 5 %

QUE les frais d'enfouissement soient imputés à la municipalité de Montebello. La municipalité devra fournir la lettre à remettre au site d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-102

Demande d'intervention en matière de risques élevés et très élevés en sécurité incendie et appui à la ville de Thurso et à la municipalité de St-André-Avellin.

ATTENDU QUE la MRC de Papineau par le règlement numéro 124-2011 a déclaré sa compétence en matière de prévention des risques incendie élevés et très élevés;

ATTENDU QUE des techniciens de prévention d'incendie (TPI) de la MRC de Papineau ont depuis 2012 procédé à des inspections de nos bâtiments identifiés à risques élevés ou très élevés;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires de ces bâtiments ne respectent toujours pas les obligations prévues à ladite réglementation et ce, malgré plusieurs interventions;

ATTENDU QUE nous avons pu constater que les TPI n'ont pas statué sur la conformité à ce règlement sur tous les bâtiments considérés à risque élevés et très élevés sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett demandent à ce que la MRC de Papineau prenne les mesures nécessaires pour faire respecter sa réglementation et ce, suite aux avis et rappels effectués vis-à-vis des propriétés visées.

QUE la municipalité de Fassett demandent à la MRC de Papineau de compléter les inspections de tous les bâtiments et leurs rapports respectifs sur la conformité des bâtiments à risques élevés et très élevés relativement au règlement concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard de la prévention des risques incendie élevés et très élevés numéro 124-2011.

ET QU' une procédure uniforme régionale soit instaurée sous la responsabilité du service de la sécurité publique de la MRC de Papineau afin qu'une gestion efficace relative à la prévention incendie soit faite pour les dossiers des nouvelles construction et/ou rénovation impliquant même un changement d'usage d'un bâtiment et ce, dès la demande de permis, y comprenant une description des bâtiments assujettis, soit les bâtiments susceptibles d'être considérés à risque élevés et très élevés au sens du schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie.

ET QUE la municipalité de Fassett sollicite l'appui de toutes les municipalités de la MRC de Papineau en transmettant une telle résolution à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-103

Appui à la municipalité de St-André-Avellin pour que la MRC Papineau obtienne une opinion juridique concernant la prévention incendie dans les chemins privés.

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est responsable de la mise en œuvre du schéma de couverture de risque et qu'elle a déclaré sa compétence en matière de prévention incendie;

ATTENDU QUE l'accessibilité des services incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC de Papineau sur les chemins privés peuvent constituer des situations problématiques;

ATTENDU QUE l'état d'un chemin privé, son accessibilité pouvant comprendre des entraves à la circulation, tel que des barrières cadenassées et d'autres obstacles physiques peuvent contraindre l'accès à des véhicules relatifs à la sécurité incendie lors d'une intervention de ce service;

ATTENDU QU' une réflexion sur l'émission de permis de construction sur des chemins privés représentant des difficultés d'accès à un service incendie est appropriée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett appui la municipalité de St-André-Avellin pour demander à la MRC de Papineau d'obtenir une opinion juridique sur ces sujets et de transmettre les conclusions de celle-ci à l'ensemble des municipalités de la MRC de Papineau.

ET QUE la municipalité de Fassett sollicite l'appui de toutes les municipalités de la MRC de Papineau en transmettant une telle résolution à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-104

Autorisation de passage de vélos pour La Grande Traversée le 26 mai 2015.

ATTENDU QUE l'événement La Grande Traversée fait un trajet en vélo qui a pour but d'encourager la population à adopter de saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE l'événement La Grande Traversée demande une autorisation écrite de droit de passage dans le village;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à écrire une lettre donnant le droit de passage

Adopté à l'unanimité.

2015-05-105

Demande de subvention pour la 148 en folie.

ATTENDU QUE l'activité de la 148 en folie a été un franc succès l'an passé en 2014;

ATTENDU QU' il y a des dépenses et aucun revenu pour cette activité ;

ATTENDU QUE l'évènement vise la promotion des commerces des municipalités de la route 148;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett accepte de remettre un montant de 300.00 \$ pour couvrir une partie des dépenses, soit 145.00 \$ pour pancartes, 100.00 \$ pour affichage électronique à Grenville et 50.00 \$ pour la musique.

Adopté à l'unanimité.

2015-05-106

Paiement de la facture à François Gauthier, arpenteur-géomètre au montant de 4 800.00 \$ taxes en sus pour l'arpentage du terrain au Sud de l'autoroute 50 et à l'Est de la Montée Fassett.

ATTENDU QUE l'arpentage du terrain au Sud de l'Autoroute 50 et à l'Est de la Montée Fassett a été effectué pour la vente future d'une partie du terrain;

ATTENDU QUE le contrat lui a été octroyé ;

EN CONSÉQUENCE,

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le Conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à payer la facture numéro G3955 à François Gauthier Arpenteur-Géomètre au montant de 4 800.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

Varia

Heures de travail.

Ménage.

Récupération des feuilles et du métal une fois par mois.

Anciens ordinateurs de la bibliothèque.

Mise à niveau du chemin Prud'Homme au montant de 1 175.00 \$ taxes en sus.

Question posées par les membres.

2015-05-107

Levée de l'assemblée

21h00 Il est proposé par Françoise Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Michel Rioux
Président d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale